

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mars 2025

---

**RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 60, supprimer le mot :

« énergétiques, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer les dispositions appelant à un renforcement des sanctions sur l'Energie. Si la fermeté diplomatique est nécessaire, ces sanctions n'ont pas toujours prouvé leur efficacité. Et il est nécessaire qu'elles n'affaiblissent pas nos propres économies, notamment en matière énergétique et industrielle. Elles pénalisent nos entreprises et aggravent la crise économique que subissent nos concitoyens, et rendent de ce fait tout réarmement ou aide future à l'Ukraine plus difficile.